

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du **mardi 25 mars 2025**
L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq mars
À 09 heures 30

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Président du CCAS.

**Nombre d'administrateurs
en exercice : 17**

Présents : 10

Quorum : 9

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Madame Julie GABRIEL, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Irène DUPLAN, Madame Magali ROUX, Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Martine VERNHES, Madame Catherine CERVONI, Monsieur Jean-Christophe MERLE

ABSENTS :

Monsieur Alain ROUSSET, Madame Eliette MAUTREF, Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Charles BOUVIER, Monsieur Denis GIROMINI, Monsieur Christian JANOT

POUVOIRS :

Monsieur Luc GUERIN donne pouvoir à Madame Catherine CERVONI

N°31_250325

Objet : Convention de partenariat du
CCAS pour son SAD avec le Pôle Info
Séniors

Date de la convocation : 12/03/2025

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

Monsieur Gérard GAZAY

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250325-250325_31-DE
Reçu le 26/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323631333030343132,O=CCAS AUBAGNE,C=FR
26/03/2025

Délibération n°31_250325 :**Objet : Convention de partenariat du CCAS pour son SAD avec le Pôle Info Séniors****Rapporteur : Madame Julie GABRIEL****EXPOSE :**

Dans le cadre de la mise en œuvre de politiques publiques envers les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, le Service Autonomie à Domicile (SAD) du CCAS et le Pôle Info Séniors Garlaban Calanques formalisent une démarche de coopération visant à renforcer les actions d'accompagnement et de soutien envers les usagers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article L123-5,

VU la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

VU la loi n°2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020,

VU la loi n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022 et notamment son article 44,

VU le décret n°2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux Services Autonomie à Domicile,

VU le cahier des charges (annexé au décret du 13 juillet 2023) définissant les conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des SAD.

CONSIDÉRANT l'importance d'une approche coordonnée et pluridisciplinaire dans la prise en charge des personnes âgées et des personnes en situation d'handicap afin de garantir un parcours adapté aux besoins des usagers ;

CONSIDÉRANT que la collaboration entre les acteurs du secteur médico-social, les professionnels de santé et les établissements publics permet d'améliorer l'accompagnement des usagers et l'efficacité du suivi ;

CONSIDÉRANT que la signature de ce partenariat s'inscrit dans le cadre des obligations de partenariat interprofessionnel et territorial, conformément aux exigences des autorités de santé publique et de la réglementation relative aux services autonomie à domicile ;

DÉCIDE:

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le principe de la conclusion d'un partenariat entre le CCAS pour son Service Autonomie à Domicile (SAD) et le Pôle Info Séniors Garlaban Calanques, afin d'assurer une prise en charge

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250325-250325_31-DE
Reçu le 26/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=211523KKN191,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden
t,OU=0002 261300412,2.5.4.
97=#0C0F4E545246522D323631
333030343132,O=CCAS AUBAGN
E,C=FR
26/03/2025

coordonnée et pluridisciplinaire des personnes en perte d'autonomie à domicile, conformément aux objectifs définis par la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Président du CCAS ou son représentant légal à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tous documents nécessaires à la mise en place de ce partenariat ;

ARTICLE 3 : D'AUTORISER la mise en œuvre de toutes les démarches administratives, juridiques et opérationnelles nécessaires à l'exécution de cette délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250325-250325_31-DE
Reçu le 26/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323631333030343132,O=CCAS AUBAGNE,C=FR
26/03/2025